

Compte rendu
Commission locale d'information
Ionisos Sablé
25 septembre 2013

Participants :

M. Véron, président de la CLI
Mme Lepourreau, représentant Mme Tolmont, députée
M. Château, SNE
M. Esmilaire, Ionisos
M. Naoarine, CCI
Mme Fouilleux, représentant M. Lavoué, mairie de Sablé
M. Guillaud et M. Siefridt, ASN
M. Grossier, ARS,
M. Lheureux, ANCCLi
Mme Lafont Leclercq, CG 72

1 .Approbation du compte rendu de la CLI du 5 septembre 2012

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

2. Présentation de l'ANCCLI

M. Yves Lheureux, chargé de mission à l'association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI) présente les missions et actions de l'ANCCLI (voir power point ci-joint).

- Il indique que l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) est favorable à ce qu'un ou deux membres de CLI puissent participer en tant qu'observateur aux inspections de l'ASN. L'accord de l'exploitant reste néanmoins nécessaire.
- Il indique qu'il y a en France approximativement 1000 incidents déclarés chaque année à l'ASN sur les installations nucléaires de base. Ces incidents sont classés majoritairement aux niveaux 0 à 1 de l'échelle INES et quelques uns sont classés au niveau 2 (l'échelle INES compte 8 niveaux, de 0 à 7). Le niveau 1 donne lieu à la mise en ligne d'une note d'information sur le site Internet de l'ASN et le niveau 2 implique une information à la presse. En outre, l'exploitant doit informer la CLI de tout événement significatif, quel que soit son classement.
- Concernant les échanges de l'ANCCLI au niveau mondial, il indique qu'ils sont peu nombreux. Suite à l'accident de Fukushima, des échanges ont toutefois été mis en place avec le Japon. En parallèle, un projet de structure européenne est en cours de construction (à laquelle l'ANCCLI participe activement) ce qui pourrait faciliter les échanges des CLI au niveau mondial.
- M. Château s'interroge sur l'absence d'information dans le bulletin municipal de la Flèche concernant la centrale de CHINON, alors qu'une information sur les risques a été faite. En réponse, M. Lheureux et M. Guillaud indiquent que c'est sans doute lié à la distance. Les plans particuliers d'intervention (PPI) ont un rayon de 10km. Ces PPI ont été élaborés avant le retour post accidentel de Fukushima. Aujourd'hui une réflexion est en cours par rapport aux distances et pour intégrer le post accidentel dans les plans de secours.
- M. Château demande quelles précautions sont prises concernant le transport de déchets entre Tours/Le Mans et Caen par train. M. Guillaud répond que les risques liés au transport sont décrits dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM, consultable sur le site de la préfecture http://www.sarthe.gouv.fr/IMG/pdf/DDRM_2012_cle0884f8.pdf), sans cibler de mode de transport ni d'itinéraire particulier dans la mesure où toutes les voies sont

potentiellement concernées. Le DDRM décrit également les risques liés à la société IONISOS. Les modalités d'intervention des pouvoirs publics en cas d'accident de transport sont d'autre part prévues dans un plan de secours (ORSEC-TMR). M. Lheureux informe qu'il existe sur le site de l'ASN des vidéos sur les transports, et que cette thématique fera l'objet d'une table ronde lors de la conférence de l'ANCCLI de décembre.

3. Présentation du rapport d'activité 2012 de Ionisos Sablé

M. Esmilaire présente le rapport d'activités 2012 (voir power point joint).

- Il précise que chaque inspection fait l'objet d'un courrier consultable sur le site de l'ASN.
- Il indique qu'une inspection a eu lieu le 25 janvier 2012 au port du Havre, lors de la réexpédition de sources usagées au Canada.
- L'écart constaté lors de l'inspection du 06/09/2012 était dû au fait que le dispositif anti-remontée des perches utilisé lors des dernières opérations de manutention des sources n'était pas validé lors de l'inspection. Ionisos a, depuis, annoncé l'abandon du nouveau dispositif et le maintien de l'ancien qui avait été approuvé.
- M. Lheureux précise que suite à une inspection, l'exploitant envoie à l'ASN un rapport expliquant les motifs de l'écart et ce qui va être fait pour y remédier.
- M. Château demande pourquoi le dispositif anti-remontée n'était pas validé. M. Siefridt indique que le maintien de l'ancien dispositif est suffisant mais qu'un accident reste toujours possible.
- Les perspectives : compte tenu d'un projet de nouvel irradiateur à Marcoule, M. Esmilaire redoute un risque d'incidence sur le marché, qui était jusqu'à ce jour équilibré.
- La démarche de réexamen décennal a été engagée sur le site de Sablé (site pilote). Elle doit conduire à la remise d'un rapport en 2014 par Ionisos. Le dossier sera examiné par l'ASN, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et un groupe permanent d'experts. Les conclusions de ce réexamen pourront donner lieu, si nécessaire, à de nouvelles prescriptions.
- M. Château demande si une analyse de l'impact des transports en termes de consommation de carburant et d'impact carbone a été faite. M. Esmilaire indique que Ionisos a essentiellement une fonction logistique et que les clients ont une approche financière visant à limiter les coûts et donc les distances (ou à suivre les flux logistiques).

4. Présentation de l'actualité réglementaire par l'ASN

M. Guillaud présente l'actualité réglementaire (power point)

- Ionisos est concerné par 3 points
 - Surveillance de l'environnement
 - Prévention des pollutions et nuisances
 - Information de l'ASN et du public : rapport environnemental inclus dans rapport d'activité
- Le réexamen décennal de sûreté, inclura l'Evaluation complémentaire de sûreté (ECS faisant suite à l'accident de Fukushima). Le cahier des charges de cette ECS a été envoyé pour consultation à Ionisos. Ce réexamen prendra en compte les nouvelles normes sismiques.
- M. Château demande quelle est la norme sismique prise en compte. Après recherche dans les documents de conception de l'installation, il apparaît que les séismes pris en compte sont les suivants : SMHV (séisme maximal historiquement vraisemblable) d'intensité VII sur l'échelle MSK et SMS (séisme majoré de sécurité) d'intensité VIII-IX sur l'échelle MSK. Le comportement sismique de l'installation a été réévalué en 2008.

5 . Adhésion à l'ANCCLI et vote du budget

L'adhésion à l'ANCCLI est reconduite et le budget 2013 approuvé

Dépenses		Recettes	
objet	montant	financeurs	montant
adhésion ANCLI	1 000 €	ASN	1 000 €
frais fonctionnement	560 €	CG	560 €
total	1 560 €	total	1 560 €

6. Questions diverses : informations sur Fukushima

- L'ASN indique que sur son site (<http://www.asn.fr/>) on peut trouver des informations sur Fukushima. Aujourd'hui on constate un problème sur les eaux (eaux de refroidissement et remontées de nappes) qui sont contaminées. On constate des fuites dans les bassins de stockage, avec des difficultés pour accéder aux points de mesure. Les études épidémiologiques sur la région ont débuté, mais il est encore trop tôt pour avoir des résultats.
- M. Grossier précise que les normes ont été revues à la hausse concernant l'alimentation.
- Une réflexion est en cours sur la reconquête des terrains contaminés et sur le niveau de seuil à partir duquel le retour sera autorisé. La contamination n'est pas homogène partout (il y a eu des retombées ponctuelles)
- Précisions : l'exposition maximale du public liée aux activités nucléaires est fixée à 1 millisievert (mSv) par an. Toutefois, les standards internationaux prévoient la possibilité d'adopter des valeurs plus élevées pour les populations qui vivent sur des territoires contaminés, à la suite d'un accident.